

AVIS DE PUBLICITE
2024CMRE/04

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORIALE du NORD-EST
COMMUNE DE RECHICOURT-LE-CHATEAU

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le site à valoriser se trouve à Réchicourt-le-Château (références cadastrales : parcelle 12-183, 12-187 et 12-21 ; PK 219.000 canal de la Marne au Rhin Est).

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur agricole pour un usage de pacage, de prairie, de pâturage ou de production de foin.

Publié le	06/06/2024
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 07/07/2024 Heure : 12h
Objet de l'occupation	Occupation d'un terrain agricole d'une superficie de 2.97 ha destiné à du pâturage.
Lieu	Commune : Réchicourt-Le-Château Adresse : Réchicourt-Le-Château Références cadastrales : 2.97ha : Réchicourt-Le-Château Parcelles 12-183, 12-187 et 12-21 PK : 219, Canal de la Marne au Rhin À proposer par le candidat
Activité(s) pouvant être exercée(s)	
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Voir plan
Restrictions	
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. BO99.pdf (vnf.fr)
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	
Durée de la COT/AOT	Durée 5 ans en fonction des investissements et amortissements s'il y a lieu
Critères de sélection	Les critères de sélection seront considérés en fonction : ➤ du montant de la redevance proposée, ➤ de la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en

- considération les contraintes techniques),
- de la nature et du montant des investissements projetés,
- de la solidité financière du projet.

Négociation
Pièces à fournir

Oui dans la limite basse des tarifs domaniaux de VNF

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial,
- Statuts et Kbis (si société),
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte,
- Assurance,
- Fiche client renseignée,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Descriptif du projet ou de l'activité envisagée
- Offre de prix : [BO99.pdf \(vnf.fr\)](#)

Dépôt des candidatures – La demande est à rédiger en français et à envoyer
Modalités de transmission

- par voie électronique à : ap-ami.dtne@vnf.fr

en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.

Ou

- par courrier postal à l'adresse suivante :

UTI CMRE EN
Gestion du Domaine Public et Fluvial
52 Rue Charles de Foucauld
54000 NANCY

en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.

**Service à contacter pour
renseignement**

Voies navigables de France
UTI UTI CMRE EN
52, rue Charles de Foucauld
54000 NANCY
Tél : 03.83.17.41.20
Mail : uti.cmre-nancy@vnf.fr

PLAN DE SITUATION – RECHICOURT-LE-CHATEAU

